



AVIS DE COURSE

Organisateur : Club Nautique Hourtin Médoc
Co-organisateur : Club de Voile Hourtin Médoc

Etape du Tour de France Micro

**Habitables OSIRIS (A, B et R1)
Régates Grand Prix 590**

Les 2 et 3 juillet 2016

Port de Hourtin 33990 HOURTIN



CNHM Port Hourtin

BP 70001

33 990 HOURTIN

sectionclub@cnhm-hourtin.fr

croiseurdulac@gmail.com

www.cnhm-hourtin.fr

1. REGLES APPLICABLES

Les règles telles que définies dans :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016
- Les règlements fédéraux
- Le Guide 2016 Formule OSIRIS et règles de la classe MICRO (pour les Micros), ainsi que le règlement du Tour de France Micro 2016
- En cas de traduction de ces instructions dans une autre langue, c'est le texte français qui prévaut.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régates est ouverte aux habitables (Croiseurs groupe A, B et R1, 590 et Micro)

Le comité de course se réserve le droit de constituer les flottes, selon les groupes de handicap, en fonction du nombre d'inscrits.

Les bateaux sans certificat de jauge seront classés en "invité"

Rappel de l'article 6 du HN :l'équipage ne peut comprendre moins de deux personnes....

Afin d'accueillir dans les meilleurs conditions possibles les régatiers, nous vous demandons de réaliser une pré-inscription par courrier ou par mail avant le 18 juin 2016 aux adresses en entête du présent avis.

Les bateaux admissibles s'inscriront définitivement en complétant le formulaire disponible sur les sites des clubs suivants :

<http://www.cnhm-hourtin.fr/telechargement-voile/> ou

<http://club-voile-hourtin.fr/wp-content/uploads/PDF/FicheinscrHabitable.pdf>

et en l'envoyant à

croiseurdulac@gmail.com **avant le 24 juin 2016**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- La licence FFVoile valide avec le cachet médical
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Le certificat de jauge ou de conformité du bateau
- Les bateaux sans certificat de jauge seront classés en "invité"
- Le nombre d'équipiers embarqués devra être conforme aux règles de classe et OSIRIS et constant pendant toute la régata.
- Les instructions de courses seront affichées à côté du podium animation.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et ils devront présenter un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile.

4. DROITS A PAYER

- 20€ par bateau jusqu'à 3 équipiers (5€ par équipier supplémentaire).
- Repas du 2 juillet au soir : 20€ sur réservation avant le 18 juin 2016 auprès de Jean-Pierre MONTION, email : jean-pierre.montion@orange.fr
- La cale de mise à l'eau est mise à disposition gratuitement.
- L'amarrage des bateaux est offert dans le port durant la manifestation.

L'apéritif d'ouverture est offert.

5. PROGRAMME

vendredi 1 juillet 2016 : Accueil des premiers régatiers.

samedi 2 juillet 2016 :

- 09h30 : Contrôle des inscriptions, des cartes HN et des licences visées par un médecin.
- 12h00: Fermeture de la chaîne d'inscription.
- 14h00: Premier signal d'avertissement et courses à suivre.
- 17h30: retour des équipages à la ligne de mouillage.
- 19h00: Apéritif.
- 20h00 : grande soirée des équipages – Repas (sur réservation).

dimanche 4 juillet 2016

- 10h00: Premier avertissement de la journée et courses à suivre.
- 15h00: fin de régata et retour au port.
- 16h00: Résultats et remise des récompenses au CNHM.

6. LES INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront affichées au pied de la salle du CNHM.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : bananes.

8. LES CLASSEMENTS

Une course devra être validée pour valider la compétition.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Pour les Micro il y aura un classement en temps réel.

9. PLACES AU PORT

Les bateaux seront mis à l'eau depuis la cale de mise à l'eau située à l'entrée du port.

Le gréement des bateaux pourra s'effectuer au droit du ponton G (ponton en dur perpendiculaire à la cale de mise à l'eau) sans entraver la libre circulation des autres usagés.

A l'issue les bateaux seront stationnés au droit d'une ligne de mouillage située dans la partie ouest du port. Cette ligne sera constituée d'une amarre terrestre et d'une ligne mouillée. L'accès piéton se fera par la passerelle de l'île de la Banane.

Les sorties et les rentrées du port depuis la ligne de mouillage vers le plan d'eau pourront être réalisées à la voile en fonction de l'orientation du vent. **Toute circulation à la voile en dehors de ce périmètre est totalement interdite.** Des bateaux à moteur pourront assurer les rotations nécessaires à la bonne circulation des régatiers (gestion des entrées/ sorties).

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU PLACES AU PORT

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Le canal VHF retenu sera le 8.

12. PRIX

Des prix seront distribués.

13. DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un parking à proximité est disponible pour le stationnement des véhicules et remorques.

Des possibilités d'hébergement sont possibles sur la commune de Hourtin (camping, parking camping-car, hôtel, chambre d'hôtes).

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Monsieur Tugdual FALEZAN au 06 03 44 34 73 ou tugdual.falezan@live.fr